

Stratégie visant des écoles saines

Suivi des audits de l'optimisation des ressources, section 3.03, *Rapport annuel 2013*

APERÇU DE L'ÉTAT DES RECOMMANDATIONS					
	Nombre de mesures recommandées	État des mesures recommandées			
		Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre
Recommandation 1	4		0,75	3,25	
Recommandation 2	4		0,75	3,25	
Recommandation 3	1			1	
Recommandation 4	1		0,25	0,75	
Total	10	0	1,75	8,25	0
%	100	0	18	82	0

Note : Les nombres partiels figurant dans certaines cellules signifient que les mesures recommandées ont été mises en oeuvre à des degrés divers par le Ministère et les trois conseils scolaires que nous avons audités.

Contexte

La proportion accrue d'enfants faisant de l'embonpoint au Canada soulève d'importantes préoccupations publiques. Près d'un élève sur trois fait de l'embonpoint, et près de 12 % sont considérés comme obèses, soit près de deux fois plus qu'à la fin des années 1970. En 2012, le gouvernement de l'Ontario s'est fixé comme objectif de réduire l'obésité infantile de 20 % en cinq ans.

Le ministère de l'Éducation (le Ministère), qui est le principal responsable de l'élaboration et

du soutien de la mise en oeuvre des politiques et programmes liés aux élèves des écoles publiques, a adopté la Stratégie visant des écoles saines afin d'aider les élèves à apprendre et à se développer grâce à une alimentation saine et à l'activité physique. Il compte sur le soutien d'autres ministères, dont le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, pour l'aider à appliquer cette stratégie.

Les 72 conseils scolaires publics de l'Ontario administrent près de 4 900 écoles élémentaires et secondaires, avec une population étudiante de près de 2 millions. Au moment de notre suivi, le

Ministère nous a informés qu'il avait dépensé environ 25,6 millions de dollars sur les trois exercices de 2012-2013 à 2014-2015 (5,8 millions sur les trois exercices de 2009-2010 à 2011-2012) pour les activités liées aux initiatives d'alimentation saine et d'activité physique quotidienne dans le cadre de la Stratégie visant des écoles saines.

Dans notre *Rapport annuel 2013*, nous avons constaté que le Ministère avait élaboré une politique établissant les normes nutritionnelles pour les aliments et boissons vendus dans les écoles publiques et avait modifié le curriculum de manière à exiger que tous les élèves de l'élémentaire fassent au moins 20 minutes d'activité physique par jour. Nous avons cependant conclu que le Ministère et les conseils scolaires devaient en faire plus pour assurer la conformité à ces exigences et qu'ils devaient travailler de façon plus efficace avec d'autres organismes et intervenants, y compris les parents, pour faire connaître les pratiques exemplaires encourageant de saines habitudes de vie et une plus grande activité physique dans l'ensemble du système scolaire.

Nous avons notamment constaté ce qui suit :

- Ni le Ministère ni les conseils scolaires que nous avons visités n'avaient adopté de stratégie de surveillance efficace pour assurer la conformité des aliments et boissons vendus dans les écoles aux normes nutritionnelles énoncées dans la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles (la Politique) du Ministère. Les représentants des trois conseils scolaires visités n'avaient pas examiné les aliments et boissons vendus dans les cafétérias de leurs écoles pour déterminer si ceux-ci respectaient les normes nutritionnelles.
- Notre examen d'un échantillon d'aliments au menu d'un conseil scolaire a révélé que certains d'entre eux ne remplissaient pas les critères nutritionnels de la Politique, parfois de façon marquée.
- Ni le Ministère, ni les conseils scolaires visités ne disposaient de données suffisantes pour

déterminer si la Politique contribuait à l'adoption de meilleures habitudes alimentaires par les élèves. Après l'introduction de choix alimentaires plus sains, les ventes dans les cafétérias des écoles secondaires des trois conseils visités ont diminué de 25 % à 45 %, tandis que les revenus provenant des distributeurs automatiques ont baissé de 70 % à 85 %. Les directeurs d'écoles secondaires à qui nous avons parlé ont affirmé que de nombreux élèves préféreraient manger dans les établissements de restauration rapide à proximité au lieu de choisir les aliments plus sains offerts dans la cafétéria de leur école.

- Le Ministère, les conseils scolaires et les écoles visités n'exerçaient pas de surveillance officielle pour s'assurer que les élèves de la 1^{re} à la 8^e année font 20 minutes d'activité physique quotidienne pendant les heures de classe, comme l'exige le curriculum de l'Ontario. Deux des trois conseils visités ont mené un sondage auprès des représentants des écoles, et plus de la moitié des répondants ont indiqué que les élèves de leur école ne faisaient pas les 20 minutes d'exercice réglementaires par jour.
- Les exigences du Ministère relatives à l'activité physique au palier secondaire étaient beaucoup moins rigoureuses que celles d'autres administrations. En effet, les élèves de l'Ontario sont seulement tenus de suivre un cours à crédit en santé et éducation physique pendant leurs quatre années d'études secondaires. Au Manitoba, les élèves doivent obtenir quatre crédits dans cette matière pour recevoir leur diplôme et, en Colombie-Britannique, ils sont censés participer à au moins 150 minutes d'activité physique par semaine.

Nous avons recommandé un certain nombre d'améliorations, et le Ministère et les conseils scolaires visités s'étaient engagés à prendre des mesures en réponse à nos recommandations.

État des mesures prises en réponse aux recommandations

Selon les renseignements fournis par le Ministère et les trois conseils scolaires audités en 2013, peu ou pas de progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de la plupart des mesures que nous avons recommandées, et peu d'entre elles sont en voie de mise en oeuvre. Des efforts supplémentaires sont requis pour mettre en oeuvre les recommandations formulées dans notre *Rapport annuel 2013*, qui visaient à encourager les élèves à acquérir des habitudes alimentaires plus saines et à faire plus d'activité physique.

Nous avons toutefois constaté certains efforts notables, décrits ci-après :

- En 2014, le gouvernement s'est engagé à atteindre un objectif gouvernemental à long terme : que les enfants et les jeunes puissent faire 60 minutes d'activité physique incluse dans la journée d'école. Le Ministère travaille à la réalisation de cet objectif avec d'autres organismes. En 2015, il a passé un contrat avec l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario afin que celle-ci procède à des projets pilotes dans 20 écoles afin d'identifier les facteurs qui permettent d'atteindre l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour. Le Ministère continue aussi de visiter des conseils scolaires et des écoles afin de surveiller la mesure dans laquelle ceux-ci mettent en oeuvre la Stratégie visant des écoles saines et les politiques connexes.
- Nous avons constaté qu'un des conseils scolaires que nous avons visités durant notre audit de 2013 avait désigné un responsable du programme Écoles saines dans chacune de ses écoles élémentaires. Cette personne avait reçu une formation sur la planification d'activités physiques quotidiennes et était censée partager l'information avec d'autres membres

du personnel de l'école. Ce conseil scolaire avait aussi engagé un consultant en vie active et santé qui offrait des ateliers sur l'activité physique à l'intention des enseignants.

L'état des mesures prises en réponse à chacune de nos recommandations est exposé dans les sections qui suivent.

Saine alimentation

Recommandation 1

Pour aider à faire en sorte que l'offre d'aliments sains dans les écoles contribue à l'adoption de meilleures habitudes alimentaires par les élèves et favorise l'atteinte des objectifs consistant à améliorer la santé des élèves et le rendement scolaire de ceux-ci, le ministère de l'Éducation (le Ministère) et les conseils scolaires doivent :

- *élaborer des stratégies uniformes et efficaces pour surveiller la conformité à la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, et plus particulièrement s'assurer que tous les produits vendus dans les écoles satisfont aux normes nutritionnelles de la Politique;*

État : Ministère : En voie de mise en oeuvre avant juin 2017.

Conseils scolaires : Peu ou pas de progrès.

Détails

Des représentants du Ministère visitent les conseils scolaires afin de surveiller la mise en oeuvre de la Stratégie visant des écoles saines et des politiques connexes, y compris la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles (la Politique) et la politique en matière d'activité physique quotidienne. Depuis la publication de notre rapport d'audit de 2013, le Ministère a visité 35 autres conseils scolaires (12 avaient été visités au moment de notre audit de 2013), ainsi que des écoles choisies administrées par chacun de ces conseils, et il prévoit de visiter les 25 autres conseils scolaires d'ici la fin de l'année scolaire 2016-2017. Dans le cadre de ses visites sur place, le Ministère pose maintenant des questions sur la mesure dans laquelle la Politique a

été mise en oeuvre et sur les processus mis en place par les conseils scolaires pour surveiller la mise en oeuvre. Au cours des deux dernières années, les conseils scolaires ont informé le Ministère qu'ils avaient des processus de surveillance en place. Le Ministère n'a toutefois pas vérifié si ces processus permettent effectivement de s'assurer que les écoles se conforment à la Politique.

Le conseil scolaire 1, qui exigeait des fournisseurs qui vendent des aliments et des boissons dans les écoles qu'ils confirment par écrit aux directeurs d'école qu'ils se conformeraient à la Politique, n'avait pas encore mis de processus en place pour vérifier la conformité des fournisseurs. Le conseil scolaire 3 n'avait pas mis en oeuvre de processus de surveillance directe de la conformité avec la Politique, mais son comité pour des écoles saines prévoyait d'examiner les façons possibles d'assurer la conformité durant l'année scolaire 2015-2016. Le conseil scolaire 2 n'avait pas non plus de processus de surveillance en place, mais il était censé commencer à faire des vérifications ponctuelles (en collaboration avec un bureau de santé publique local) dans des écoles secondaires durant l'année scolaire 2015-2016, et il prévoyait de vérifier la conformité dans toutes les écoles secondaires avant juin 2018.

- *obtenir plus de données sur les avantages et les difficultés associés à la mise en oeuvre de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, afin d'évaluer l'incidence de la Politique et de déterminer les secteurs sur lesquels devraient porter les efforts futurs;*

État : Ministère : En voie de mise en oeuvre avant juin 2017.

Conseils scolaires 1 et 3 : Peu ou pas de progrès.

Conseil scolaire 2 : En voie de mise en oeuvre avant juin 2016.

Détails

Le Ministère continue de recueillir des données sur les avantages et les difficultés associés à la mise en

oeuvre de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles (la Politique) en visitant les conseils scolaires et les écoles afin d'évaluer l'incidence de la Politique et de déterminer les secteurs sur lesquels devraient porter les efforts futurs. Durant ces visites, le Ministère a pris note de certaines pratiques prometteuses adoptées par les conseils scolaires afin de mettre en oeuvre la Politique, y compris travailler avec des bureaux de santé publique pour s'assurer que les aliments et boissons vendus dans les écoles satisfont aux exigences de la Politique et intégrer les notions de saine alimentation à l'enseignement en classe afin de promouvoir le changement dans la culture alimentaire des écoles. Cependant, le Ministère n'a pas vérifié si ces pratiques sont efficaces. Il a également relevé certaines difficultés dans la mise en oeuvre de la Politique, dont une baisse de la marge bénéficiaire des cafétérias des écoles secondaires, et le fait que les écoles n'ont pas le temps de vérifier si les fournisseurs des services d'alimentation satisfont aux exigences de la Politique. Le Ministère s'attend à visiter tous les conseils scolaires d'ici la fin de 2016-2017.

En 2014, le Ministère a lancé le programme de subventions pour la promotion de l'alimentation saine dans les écoles secondaires et a versé près de 3,2 millions de dollars à des conseils scolaires (23 %), à des écoles secondaires par l'entremise des conseils scolaires (72 %) et à des organismes sans but lucratif (5 %) qui ont travaillé en partenariat avec des conseils scolaires ou des écoles secondaires à des initiatives visant à accroître la sensibilisation aux normes nutritionnelles de la Politique ainsi que l'accès aux aliments et boissons qui y sont conformes. Les initiatives admissibles au financement incluaient la formation d'un comité d'action pour la nutrition à l'école et un programme pour l'élaboration de menus santé dans les cafétérias. Le Ministère a passé un contrat avec une partie de l'extérieur pour l'évaluation des projets et la présentation d'un rapport final sur les défis, les résultats, les réussites et les leçons apprises. Le rapport final est prévu pour juin 2016, et le Ministère nous a dit

qu'il prévoyait de communiquer les résultats de l'évaluation aux conseils scolaires et aux écoles.

Le conseil scolaire 1 n'avait pas fait de progrès notables dans la mise en oeuvre de nos recommandations, mais il nous a dit qu'il prévoyait de recueillir des données supplémentaires sur la mise en oeuvre de la Politique en réalisant un sondage auprès des administrateurs scolaires au cours de l'automne 2015, ce qui mènerait à l'élaboration d'un plan d'action avant la fin de 2015. Le conseil scolaire 3 n'avait pas non plus recueilli de données supplémentaires sur les avantages et les difficultés liés à la mise en oeuvre de la Politique depuis notre audit, mais il a indiqué que son comité pour des écoles saines prévoyait d'examiner les façons possibles de donner suite à notre recommandation durant l'année scolaire 2015-2016. Le conseil scolaire 2 avait déjà commencé à recueillir des renseignements sur la mise en oeuvre de la Politique au moyen d'un sondage auprès des directeurs, des enseignants et des bénévoles de ses écoles. Le sondage présentait un certain nombre de difficultés, y compris le manque de bénévoles et de fonds, le manque de sensibilisation des parents et une formation insuffisante des bénévoles et du personnel des écoles. Ce conseil scolaire prévoyait également de former des groupes de consultation sur la Politique et sa mise en oeuvre durant l'année scolaire 2015-2016.

- *veiller à ce que les administrateurs scolaires et les enseignants reçoivent une formation et des soutiens suffisants sur la façon de mettre en oeuvre la Politique et de promouvoir les notions de saine alimentation en classe;*

État : Ministère : Peu ou pas de progrès.

Conseils scolaires : Peu ou pas de progrès.

Détails

Dans notre rapport d'audit de 2013, nous observons que le Ministère et les conseils scolaires pensaient qu'il serait utile pour les enseignants de recevoir une formation sur les exigences de la

Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles et sur l'intégration des notions de saine alimentation à l'enseignement en classe, y compris à des matières non comprises dans le curriculum sur la saine alimentation.

Cependant, depuis notre audit, le Ministère n'a pris aucune mesure afin de déterminer si les administrateurs scolaires et les enseignants reçoivent une formation et des soutiens suffisants pour mettre en oeuvre la Politique ou pour intégrer et promouvoir les notions de saine alimentation en classe. Le Ministère continue d'assurer la mise à disposition de ressources susceptibles d'aider les enseignants et les administrateurs à appliquer la Politique et, en mars 2015, il a annoncé qu'il verserait aux conseils scolaires 6,4 millions de dollars pour l'année scolaire 2015-2016 afin de promouvoir le bien-être des élèves. Les conseils scolaires pouvaient utiliser une partie de ces fonds à des fins de formation.

Depuis notre audit, le conseil scolaire 1 a remis aux nouveaux enseignants un document qui indique les ressources disponibles sur la Politique et fait la promotion des notions de saine alimentation. Il s'employait à élaborer une formation à offrir aux nouveaux administrateurs durant l'année scolaire 2015-2016. Cependant, exception faite de certains enseignants en santé et éducation physique, au moment de notre suivi, le conseil n'avait pas offert de formation sur les moyens à prendre pour promouvoir les notions de saine alimentation en classe et il ne prévoyait pas de le faire. Les enseignants et les administrateurs des conseils scolaires 2 et 3 n'avaient pas non plus reçu de formation. En septembre 2015, le conseil scolaire 2 nous a informés qu'il prévoyait d'offrir une formation bisannuelle sur la Politique à tous les administrateurs scolaires, qui seront chargés de transmettre cette information au personnel de leurs écoles. Le conseil scolaire 3 nous a avisés que son comité pour des écoles saines prévoyait de faire un examen plus approfondi de cette recommandation durant l'année scolaire 2015-2016.

Aucun des trois conseils scolaires n'avait cherché à déterminer si ses administrateurs et ses

enseignants avaient reçu une formation suffisante sur les façons de mettre en oeuvre la Politique et de promouvoir les notions de saine alimentation en classe. Au moment de notre suivi, le conseil scolaire 1 prévoyait de réaliser un sondage auprès de ses administrateurs durant l'automne 2015 afin de recueillir leurs commentaires, tandis que le conseil scolaire 3 s'attendait à examiner les moyens d'évaluer les besoins en formation et les soutiens durant l'année scolaire 2015-2016. Le conseil scolaire 2 ne prévoyait aucune évaluation formelle.

- *établir des objectifs mesurables et des indicateurs de rendement connexes pour les activités relatives à la saine alimentation, et mesurer périodiquement les progrès réalisés vers l'atteinte de ces objectifs.*

État : Ministère : Peu ou pas de progrès.

Conseils scolaires : Peu ou pas de progrès.

Détails

Au moment de notre suivi, le Ministère n'avait pas établi d'objectifs mesurables précis ni d'indicateurs de rendement connexes afin de déterminer si la disponibilité de choix alimentaires plus sains dans les écoles aide à améliorer les habitudes alimentaires, la santé ou le rendement scolaire des élèves.

De même, aucun des trois conseils scolaires n'avait établi d'objectifs mesurables ni d'indicateurs de rendement connexes pour les activités relatives à la saine alimentation. Les trois conseils voudraient obtenir des directives du Ministère avant d'établir de tels objectifs et indicateurs.

Activité physique

Recommandation 2

Afin d'accroître de façon sécuritaire l'activité physique et de favoriser une réduction de la sédentarité ainsi que l'amélioration du rendement scolaire, le ministère de l'Éducation (le Ministère) et les conseils scolaires doivent :

- *évaluer les options, y compris les pratiques employées dans d'autres administrations, permettant d'offrir aux élèves de l'élémentaire et du secondaire la possibilité d'effectuer suffisamment d'activité physique;*

État : Ministère : En voie de mise en oeuvre avant juin 2017.

Conseils scolaires : Peu ou pas de progrès.

Détails

Le Ministère a lancé plusieurs initiatives afin d'accroître l'activité physique chez les élèves. Par exemple :

- En 2014, le gouvernement s'est engagé à atteindre un objectif à long terme : que les enfants et les jeunes puissent faire 60 minutes d'activité physique pendant les heures de classe (à l'école et dans la collectivité). Le Ministère, en collaboration avec d'autres ministères et organismes (y compris l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario et ACTIFS À L'ÉCOLE), a établi des programmes pilotes dans 20 écoles en 2015 (ce nombre devrait grimper jusqu'à 250 en 2016) afin d'identifier les facteurs qui permettent d'atteindre l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour.
- En 2014, le Ministère a introduit les Subventions pour la promotion de l'activité physique dans les écoles secondaires et a versé des subventions totalisant près de 1,3 million de dollars aux conseils scolaires afin d'aider à accroître le nombre d'élèves participant à des activités physiques en dehors des heures d'enseignement. Les activités admissibles au financement incluaient : l'augmentation des possibilités actuelles d'activité physique, la création de comités de promotion de l'activité physique afin d'engager les élèves dans des programmes interscolaires ou intramurales, et l'aménagement d'espaces permettant aux élèves d'être plus actifs à l'intérieur et à l'extérieur des écoles. Le Ministère a passé un contrat avec une partie de l'extérieur pour

l'évaluation des projets et la présentation d'un rapport final au Ministère sur les défis, les résultats, les réussites et les leçons apprises (à transmettre aux conseils scolaires et aux écoles). Le rapport final est censé être présenté en juin 2016, et le Ministère prévoit de se fonder sur les conclusions de cette évaluation pour planifier les prochaines étapes de ses programmes, politiques et initiatives en matière d'activité physique d'ici juin 2017.

En outre, le Ministère nous a informés qu'il était à examiner une étude récente de Santé publique Ontario sur l'état de la mise en oeuvre de la politique en matière d'activité physique quotidienne du Ministère, afin d'évaluer cette politique et de trouver des moyens d'accroître l'activité physique des élèves de l'élémentaire. D'après les résultats de l'étude, seulement environ 60 % des écoles (selon les réponses des directeurs d'école) et 50 % des classes (selon les réponses des enseignants) satisfaisaient aux exigences de la politique en matière d'activité physique quotidienne.

Les trois conseils scolaires avaient lancé des initiatives visant à accroître l'activité physique, principalement dans les écoles élémentaires. Les exemples comprennent la fourniture de matériel et d'une formation pour que le personnel des écoles puisse organiser des jeux et des activités à l'heure de la récréation, une initiative qui met les élèves au défi de participer à 20 minutes d'activité physique vigoureuse chaque jour pendant 20 semaines, et un programme axé sur les Jeux panaméricains et parapanaméricains 2015 de Toronto qui aidait les enfants et les jeunes à se familiariser avec différentes activités sportives et récréatives et à y participer. Cependant, aucun des trois conseils scolaires n'avait évalué les options permettant d'offrir aux élèves de l'élémentaire et du secondaire la possibilité d'effectuer suffisamment d'activité physique, ni ne prévoyait de le faire.

- *veiller à ce que les administrateurs et les enseignants des écoles élémentaires reçoivent une*

formation adéquate sur les bonnes pratiques et sur la façon d'intégrer efficacement l'activité physique quotidienne aux journées d'école;

État : Ministère : Peu ou pas de progrès.

Conseils scolaires : Peu ou pas de progrès.

Détails

Dans notre audit de 2013, nous observions que le Ministère ainsi que les personnes à qui nous avons parlé dans les trois conseils scolaires visités pensaient que tous les enseignants de l'élémentaire bénéficieraient d'une formation sur la façon d'intégrer l'activité physique quotidienne aux journées d'école.

Depuis notre audit, le Ministère n'a pris aucune mesure pour déterminer si les administrateurs ou les enseignants des écoles élémentaires savent comment intégrer l'activité physique quotidienne aux journées d'école, mais il continue de mettre des ressources à leur disposition sur les moyens à prendre à cette fin. Durant l'année scolaire 2015-2016, le Ministère a versé 6,4 millions de dollars aux conseils scolaires afin de promouvoir le bien-être des élèves. Les conseils scolaires peuvent utiliser ces fonds pour dispenser une formation sur l'activité physique quotidienne aux enseignants et aux administrateurs scolaires, mais ils ne sont pas tenus de le faire.

Le conseil scolaire 1 avait offert une formation sur l'activité physique quotidienne en classe aux enseignants en santé et éducation physique des écoles primaires, mais il ne prévoyait pas de l'offrir aux autres enseignants. Ce conseil scolaire a également remis aux nouveaux enseignants un document énonçant les exigences en matière d'activité physique quotidienne, et il était en train de concevoir une formation à l'intention des nouveaux administrateurs scolaires qu'il prévoyait d'offrir durant l'année scolaire 2015-2016. Le conseil scolaire 2 nous a dit qu'il avait dispensé une formation en matière d'activité physique quotidienne à environ le quart de ses enseignants du palier élémentaire, et il s'attendait à ce que ces derniers transmettent l'information aux autres enseignants

de leurs écoles. Le conseil scolaire 3 nous a avisés qu'il avait désigné un responsable du programme Écoles saines dans chaque école élémentaire, que cette personne avait reçu une formation sur l'activité physique quotidienne et qu'elle était censée communiquer l'information aux autres membres du personnel. Ce conseil a également engagé un consultant en vie active et santé, qui a notamment pour fonction d'organiser des ateliers sur l'activité physique quotidienne dans les écoles élémentaires. Cette formation est censée se poursuivre durant l'année scolaire 2015-2016.

Aucun des trois conseils scolaires n'a vérifié si les enseignants et les administrateurs des écoles élémentaires avaient reçu une formation adéquate sur la façon d'intégrer efficacement l'activité physique quotidienne aux journées d'école. Au moment de notre suivi, le conseil scolaire 1 prévoyait de réaliser un sondage auprès de ses administrateurs au cours de l'automne 2015 afin de recueillir leurs commentaires, tandis que le conseil scolaire 3 s'attendait à examiner les moyens d'évaluer les besoins en formation et les soutiens durant l'année scolaire 2015-2016. Le conseil scolaire 2 ne prévoyait aucune évaluation ni aucun autre moyen de déterminer si les enseignants et les administrateurs de ses écoles élémentaires avaient reçu une formation suffisante.

- *faire en sorte que les enseignants connaissent les lignes directrices sur la sécurité en matière d'activité physique;*

État : Ministère : Peu ou pas de progrès.

Conseils scolaires 1 et 3 : Peu ou pas de progrès.

Conseil scolaire 2 : En voie de mise en oeuvre avant juin 2016.

Détails

Dans notre rapport d'audit de 2013, nous indiquions qu'aucun des enseignants des écoles élémentaires des trois conseils scolaires visités que nous avons interviewés n'avait dit avoir reçu une

formation concernant les lignes directrices sur la sécurité en éducation physique. La majorité d'entre eux pensaient toutefois qu'une certaine formation sur ce point serait bénéfique.

Depuis notre audit, le Ministère a reconduit son contrat avec l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario afin que celle-ci affiche les lignes directrices sur la sécurité en éducation physique sur un site Web public. Cependant, le Ministère n'a pris aucune mesure pour déterminer si les enseignants connaissent mieux les lignes directrices en matière de sécurité qu'au moment de notre audit.

Le conseil scolaire 1 nous a informés que, depuis notre audit, il avait offert une formation sur les lignes directrices relatives à la sécurité en éducation physique uniquement aux enseignants en santé et éducation physique des écoles primaires et aux enseignants responsables de certains aspects des activités sportives dans les écoles. Le conseil scolaire 2 a affirmé qu'il avait dispensé une formation sur les lignes directrices uniquement aux enseignants qui s'occupent des activités sportives, mais qu'il s'attendait à offrir la formation à tout le personnel des écoles durant l'année scolaire 2015-2016. Le conseil scolaire 3 a indiqué qu'il avait porté les lignes directrices à la connaissance des responsables du programme Écoles saines dans les écoles élémentaires et de certains enseignants et administrateurs de chaque école, mais qu'il n'avait pas offert de formation ni pris d'autres mesures pour s'assurer que les enseignants connaissaient les lignes directrices depuis notre audit.

- *établir des objectifs et des cibles concernant l'augmentation de l'activité physique dans les écoles et, de manière périodique, surveiller et mesurer les progrès réalisés et faire rapport à leur sujet.*

État : Ministère : Peu ou pas de progrès.

Conseil scolaire 1 : En voie de mise en oeuvre avant juin 2016.

Conseils scolaires 2 et 3 : Peu ou pas de progrès.

Détails

Le ministère de l'Éducation nous a informés qu'il appuie les stratégies gouvernementales de grande portée comme la Stratégie ontarienne pour la santé des enfants, élaborée par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et le Cadre stratégique en faveur de la réussite des jeunes de l'Ontario, mis au point par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Nous avons examiné la Stratégie ontarienne pour la santé des enfants et observé qu'elle contenait des recommandations, mais pas d'objectifs ni de cibles. Nous avons consulté le Cadre stratégique et remarqué qu'il contenait trois indicateurs permettant de déterminer si les jeunes de l'Ontario sont en bonne santé physique (ces indicateurs sont la proportion de jeunes qui ont un poids santé, la proportion de jeunes qui sont physiquement actifs, et la proportion de jeunes qui consomment au moins cinq portions de fruits ou de légumes chaque jour), mais qu'aucun objectif n'avait été établi pour ces indicateurs. En outre, bien que le gouvernement se soit engagé en 2014 à atteindre l'objectif à long terme de faire en sorte que les enfants et les jeunes puissent faire 60 minutes d'activité physique pendant les heures de classe (à l'école ou dans la collectivité), il n'a pas fixé de date cible pour l'atteinte de cet objectif.

Le Ministère doit améliorer la surveillance de sa politique en matière d'activité physique quotidienne. Par exemple, durant les visites prévues qu'il a effectuées dans les conseils scolaires et les écoles en 2014-2015, le Ministère a été informé par les conseils scolaires que la plupart des écoles organisaient des activités physiques quotidiennes pour les élèves du palier élémentaire et qu'elles avaient mis en place un processus de surveillance du respect des exigences à cet égard. Cependant, selon une étude récente de Santé publique Ontario

sur l'activité physique quotidienne que le Ministère examinait au moment de notre suivi, environ 70 % des directeurs d'école et des enseignants sondés indiquaient que leurs écoles n'avaient pas de processus de surveillance en place pour vérifier si les exigences en matière d'activité physique quotidienne étaient respectées. Comme il est mentionné plus haut, l'étude soulignait que seulement environ 60 % des écoles (selon les réponses des directeurs d'école) et 50 % des classes (selon les réponses des enseignants) satisfaisaient aux exigences de la politique en matière d'activité physique quotidienne.

Le conseil scolaire 1 n'avait pas établi de buts ni d'objectifs précis pour l'accroissement de l'activité physique dans les écoles, mais il nous a dit qu'il prévoyait de se fonder sur les données tirées de sondages récemment effectués auprès des élèves et des sondages qu'il comptait réaliser auprès des directeurs d'école durant l'automne 2015 pour établir des objectifs initiaux d'ici la fin de l'année scolaire. Le conseil scolaire 2 a indiqué qu'il prévoyait de mettre en place un processus afin de surveiller la mise en oeuvre de la politique en matière d'activité physique quotidienne du Ministère d'ici septembre 2016, mais qu'il attendait à ce que le Ministère établisse des buts ou objectifs pour l'accroissement de l'activité physique dans les écoles. Le conseil scolaire 3 ne prévoyait pas de fixer de tels objectifs, mais les résultats d'un sondage réalisé auprès des directeurs de ses écoles élémentaires révélaient que la plupart des élèves du palier élémentaire participaient à des activités physiques quotidiennes. Il était toutefois difficile de déterminer si la fréquence et l'intensité de ces activités étaient suffisantes.

Communication avec les parents

Recommandation 3

Afin de favoriser la saine alimentation et l'accroissement de l'activité physique chez les élèves, le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires doivent examiner de façon plus poussée les possibilités d'améliorer

la communication avec les parents, ainsi qu'évaluer l'efficacité des efforts de communication.

État : Ministère : Peu ou pas de progrès.

Conseils scolaires : Peu ou pas de progrès.

Détails

Le Ministère continue d'afficher des renseignements sur l'alimentation saine et l'activité physique sur son site Web, mais il n'a pas évalué l'efficacité de ses efforts de communication auprès des parents.

Les conseils scolaires 1 et 2 nous ont informés que, depuis notre audit, ils n'avaient rien fait d'autre pour améliorer les communications avec les parents au sujet de l'importance d'une alimentation plus saine et d'une activité physique accrue pour les élèves. Le conseil scolaire 3 a indiqué qu'il avait accru ses efforts de communication avec les parents par des moyens tels que les bulletins et les médias sociaux.

Au moment de notre suivi, aucun des trois conseils scolaires n'avait évalué l'efficacité de ses communications avec les parents. Cependant, le conseil scolaire 1 nous a dit qu'il prévoyait de commencer à évaluer ses efforts de communication au printemps 2016 en réalisant des sondages auprès des parents. Le conseil scolaire 2 prévoyait de rencontrer son comité de parents durant l'année scolaire 2015-2016 afin de trouver des moyens plus efficaces de rappeler aux parents l'importance d'une alimentation plus saine et d'une plus grande activité physique. Le conseil scolaire 3 a indiqué qu'il ne prévoyait pas d'évaluer l'efficacité de ses communications accrues avec les parents.

Collaboration avec d'autres ministères et organismes

Recommandation 4

Le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires doivent collaborer plus efficacement avec d'autres organismes compétents poursuivant des objectifs semblables aux leurs, afin de mieux intégrer et mettre à profit leurs activités et ainsi favoriser la saine alimentation et l'activité physique chez les élèves.

État : Ministère : En voie de mise en oeuvre. Le Ministère estime que la recommandation est de nature permanente et n'a donc pas fourni de date d'achèvement.

Conseils scolaires : Peu ou pas de progrès.

Détails

Dans notre rapport d'audit de 2013, nous faisons remarquer que les conseils scolaires et les écoles visités collaboraient avec de nombreux organismes, mais que les activités de ces derniers n'étaient pas formellement prises en compte dans les stratégies des conseils scolaires visant à promouvoir la saine alimentation ou à accroître l'activité physique des élèves. Par ailleurs, le Ministère et les conseils scolaires ne disposaient généralement pas d'information sur la contribution de ces organismes à l'acquisition d'habitudes alimentaires plus saines par les élèves ou à l'accroissement de leur activité physique.

Pour encourager les élèves à mieux se nourrir et à faire de l'activité physique, le ministère de l'Éducation collabore avec d'autres ministères et organismes qui poursuivent des objectifs semblables. Par exemple, comme il est mentionné plus haut, le Ministère a pour objectif de faire en sorte que les enfants et les jeunes puissent faire 60 minutes d'activité physique durant les heures de classe (à l'école et dans la collectivité). Il travaille à la réalisation de cet objectif avec les ministères suivants : Santé et Soins de longue durée; Services à l'enfance et à la jeunesse; Tourisme, Culture et Sport; et Affaires municipales et Logement. Il collabore également avec des organismes tels que l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (ASEPO), ParticipACTION et ACTIFS À L'ÉCOLE, afin d'obtenir des conseils d'expert sur une stratégie qui permettrait de faire des progrès dans l'atteinte de l'objectif. De plus, comme il est mentionné plus haut, le ministère de l'Éducation a passé un contrat avec l'ASEPO pour l'établissement de programmes pilotes dans 20 écoles en 2015 (ce nombre est censé grimper jusqu'à 250 en 2016) et il prévoit de travailler en collaboration avec ses partenaires durant

l'année scolaire 2015-2016 afin d'apporter toute modification requise à l'initiative.

Les trois conseils scolaires continuent de travailler avec les bureaux de santé publique locaux, les clubs locaux de garçons et de filles et les organismes axés sur l'activité physique, comme l'Association canadienne de loisirs intramuros et le YMCA. Cependant, au moment de notre audit, les conseils disposaient de données limitées sur la contribution de ces organismes à l'acquisition

d'habitudes alimentaires plus saines par les élèves ou à l'accroissement de leur activité physique.

Cette situation n'avait pas changé au moment de notre suivi. Le conseil scolaire 2 nous a avisés qu'il prévoyait d'examiner ses partenariats avec d'autres organismes d'ici juin 2016 afin d'évaluer leur impact sur les habitudes alimentaires et l'activité physique des élèves, tandis que les conseils scolaires 1 et 3 n'avaient pas de plans en ce sens.